

## L'ANJ censure le jeu Mission Patrimoine de la FDJ

### Mission Impossible pour Mission Patrimoine ?

- nouvelle dérive liberticide de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) concernant le jeu de la Française des jeux (FDJ) « MISSION PATRIMOINE », *cette loterie populaire qui vise à préserver le patrimoine français en finançant sa restauration* et dont la 5<sup>e</sup> édition sera lancée en aout
- dans son collège du 19 mai l'ANJ censure deux messages que la FDJ ne pourra plus mentionner sur les tickets de grattage et dans la communication commerciale qui accompagne ce jeu.

Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN jr. ( sociologue)

Juillet 2022

-----

#### Résumé :

Après avoir censuré une publicité Winamax pour les paris sportifs (1) l'Autorité Nationale des jeu (ANJ) - *dirigée Isabelle FAULQUE PIERROTIN* - *mais sous la domination objective de la doxa du jeu pathologie maladie et d'association anti jeu* - poursuit sa dérive liberticide en interdisant à la Française des jeux (FDJ) de mentionner sur les tickets de grattage et dans sa communication l'utilité sociale, culturelle et patrimoniale du jeu MISSION PATRIMOINE - *préserver le riche patrimoine Français présent dans nos territoires en finançant sa restauration* - dont la 5<sup>e</sup> édition sera lancée le 29 aout 2022 et se poursuivra les 5,7,10,12,14,14 septembre pour 6 tirages du Loto dédiés au Patrimoine et un super loto le 16 septembre organisé lors des journées européennes du patrimoine. Désormais en l'absence de contrôle parlementaire ou populaire effectué par les joueurs ; les multiples mesures néo-prohibitionnistes prises par l'ANJ et son collège - *ou les addictologues en conflits d'intérêts sont omniprésents* - ne semblent avoir aucune limite. Souhaitons que Députés et Sénateurs mais aussi Stéphane BERN - l'animateur de *Secrets d'Histoire* fortement engagé dans ce jeu - montent au créneau pour défendre MISSION PRATRIMOINE et le LOTO DU PATRIMOINE, une initiative politique d'Emmanuel MACRON favorable à une Politique des Jeux Nationale soucieuse de renouer avec l'histoire caritative & philanthropique des loteries (2) : *utiliser la manne ludique de cet impôt démocratique volontaire, au profit de l'intérêt général.*

-----

**L'ANJ = « une folle prolifération de normes de plus en plus nombreuses, de plus en plus verbeuses »**

Le Collège de l'ANJ s'est réuni le 19 mai 2022 (3). Il a pris 9 « décisions » portant sur l'autorisation de jeux « sous droits exclusifs » (c'est à dire sous monopole) pour la Française des Jeux. Il s'agit avant tout de jeux de grattage « en ligne » commercialisés uniquement sur internet : « Dakota Beasts »(les bêtes du Dakota) «As de cœur(4)». « Keno Atlantia » « Keno Mystères « MAXI RUCHE D'OR » Diamond River ( Rivière du diamant....) (Voir en annexe 1 : les caractéristiques de ces « nouveaux » jeux ... qui en réalité sont souvent « d'anciens » jeux qui ont bénéficié d'une très longue expérimentation mais qui curieusement sont à nouveau autorisé à titre expérimental pour une nouvelle expérimentation...très longue. !! ce qui invite à s'interroger : confer nos deux articles : A quel jeu joue l'Autorité Nationale des Jeux ? : Néo prohibition ou poudre de perlimpinpin ?(I) (Première Partie) ( décembre 2021, 10 pages , 15 notes, 3 annexes) (5) (Deuxième Partie) ( janvier 2022 ; 18 pages , 22 notes, 3 annexes ( 6)

Soumises à des conditions d'exploitation draconiennes pour soi-disant lutter contre le jeu excessif, l'addiction et protéger les joueurs, ces autorisations « sous conditions » ne vont pas faciliter la vie de Stéphane PALLEZ ( PDG de la FDJ), un grand serviteur de l'État... Une citation - prise à l'essayiste Bruno FULIGNI (SP91) - qui dénonce dans son ouvrage « Les lois folles de la République » - résume le sentiment ressenti à la lecture de ces dizaines de pages redondantes et quand on constate le pointillisme juridico administratif et la sémantique utilisée par l'ANJ : « un juridisme foisonnant, une folle prolifération de normes de plus en plus nombreuses, de plus en plus verbeuses

Mais lors de ce collège le célèbre jeu Mission Patrimoine est également passé sous les fourches caudines drastiques de l'Autorité dirigée par Isabelle FAULQUES PIERROTIN...un grand serviteur de l'État. Ce sera l'objet de cette contribution.

**Prouver par tous les moyens que Mission Patrimoine « concentre de nombreux facteurs de risque »**

Dans sa décision ( N° 2022-177) l'ANJ commence par résumer les caractéristiques de Mission Patrimoine : JEU DE LOTERIE SOUS DROITS EXCLUSIFS « (CINQUIÈME ÉDITION) 15 euros par ticket, TRJ : 71%. EXPLOITATION EN RESEAU PHYSIQUE commercialisation le 29 aout 2022.

Suit un très long développement (12 pages en tout) - abscons, ubuesque, subjectif, contradictoire et d'une grande verbosité avec force référence aux injonctions de Bruxelles – elles aussi abscons, ubuesques, contradictoires.... - cherchant à prouver par tous les moyens que Mission Patrimoine « concentre de nombreux facteurs de

risque » au regard de la prévention du jeu pathologique » et notamment:

- Un prix important : 15 euros par ticket ;
- Un gain maximal élevé : 1,5 millions d'euros ;
- Un taux de retour au joueur (TRJ) attractif : 71% ;
- Une fréquence de gain attractive : 1 chance sur 3,19 ;
- Une Forte capacité à recruter de nouveaux joueurs

La subjectivité de cette analyse à charge - appelée pompeusement « instruction » comme dans un procès - se poursuit quand l'ANJ se dit « *préoccupée des effets que produit ce jeu sur un temps long* » sur les joueurs problématiques alors même qu'elle constate par ailleurs que « *le taux de prévalence au jeu problématique pour l'édition 2021 de Mission Patrimoine n'est pas supérieur aux jeux de grattage similaire. Elle aboutit à une première décision liberticide : interdiction de commercialisé Mission Patrimoine au-delà d'une période de 3 mois, assortie de nombreuses conditions restrictives en matière de publicité.*

**Deux mentions censurées par l'ANJ pour gommer la visibilité de l'utilité sociale de Mission Patrimoine.**

La dérive néo prohibitionniste se confirme quand l'ANJ demande à la Française des jeux de censurer deux mentions qui figurent au recto et au verso des tickets de grattage de Missions Patrimoine et dans la communication commerciale qui accompagne ce jeu =

1 : « *aidez à restaurer le patrimoine français* »

2 : « *continuons à nous mobiliser pour sauver notre patrimoine en soutenant l'action de la Mission Patrimoine !* »

L'explication donnée pour justifier cette censure apparaît également ubuesque et on tombe par terre à sa lecture : « *La société LA FRANÇAISE DES JEUX veille dans les messages qu'elle choisit pour incarner les communications commerciales associées à ce jeu à ne pas encourager la propension au jeu en donnant une image positive de celui-ci, liée au fait qu'il participe directement au financement de la rénovation du patrimoine. A cet égard, elle s'abstient de mettre en avant dans les supports de promotion du jeu, y compris sur les tickets de jeu permettant d'y participer , des messages présentant ce jeu comme un vecteur de financement de programmes dédiés à la préservation du patrimoine français. En conséquence, elle devra supprimer la mention « aidez à restaurer le patrimoine français » attachée au logo « Mission Patrimoine » présente notamment au recto et au verso des tickets de jeu de cette offre . Elle devra en outre supprimer, au verso de ces tickets , la mention « continuons à nous mobiliser pour sauver notre patrimoine en soutenant l'action de la Mission Patrimoine ! »( article 3-1 page 5)*

Quelques lignes auparavant ( article 9 page 4) l'ANJ notait de manière totalement abracadabrantesque : « *de tels messages incitatifs installent un lien direct entre l'activité de jeu et la contribution au*

*patrimoine français et ont vocation à encourager la propension naturelle au jeu des consommateurs doivent être regardés\* comme excédant ce qui est nécessaire pour informer les clients de l'existence du dit jeu »*

Le lecteur appréciera la formule utilisée par l'ANJ qui dévoile sa totale subjectivité... qu'elle transforme en injonction. Avec de telles formules n'importe quel élément constitutif de ce jeu « peut être » ou « doit être regardé » comme : *1 : excédant ce qui est nécessaire pour informer les clients ; 2 : trop attractif au regard de la lutte contre l'addiction ; 3 : trop incitatif car relevant du registre de l'intérêt général et de l'œuvre de bienfaisance*

Par exemple :

*1 : le format du jeu de grattage Mission Patrimoine (15 cm par 20 cm) surdimensionné par rapport aux autres jeux de grattage et donc qui attire l'œil chez les revendeurs FDJ*

*2 : idem pour le recto du ticket « haut en couleur », et qui en plus comporte avant grattage, des sites emblématiques restaurés par Mission Patrimoine sur chaque casse à gratter, allusion directe à la finalité d'intérêt général du jeu*

*3 : idem pour la photo du pétillant Stéphane Bern - vedette charismatique et emblématique associée à Mission Patrimoine et à l'émission historique culte Secrets d'Histoire - qui figure au verso de chaque ticket.*

*4 : idem pour la mention « 12% du prix du ticket est reversé à la Fondation du patrimoine » inscrite bien en vue au recto et également au verso du ticket*

*5 : idem pour le gain maximal « gagnez jusqu'à 1 500 000 euros » affiché en lettres d'or juste en dessous du nom du jeu au recto du ticket...*

#### Une dérive néo-prohibitionniste et liberticide organisé par l'ANJ dans le moindre détail

Avec cette censure qui aurait pu être dictée par la *doxa* du jeu pathologie maladie et/ou des associations moralistes, anti jeu, prohibitionnistes, une dérive bureaucratique semble atteinte qui vise à détruire le cœur même de la noble cause que promeut cette loterie : *préserver le riche et nombreux patrimoine Français présent dans nos régions et territoires en finançant sa restauration.* En censurant ces deux mentions l'ANJ s'en prend à une nouvelle fois à un jeu d'argent mais surtout au symbole qu'il représente au yeux des joueurs et de l'opinion. Le pointillisme de cette mesure souligne une volonté liberticide totale qui correspond à une néo-prohibition inquiétante pour l'avenir de ce jeu et plus globalement pour tous les produits de la FDJ. Visiblement certaines personnes à Paris ( et sans doute pas seulement Rue Leblanc siège de l'ANJ dans le 15°) souhaitent que Mission Patrimoine devienne Mission Impossible, en gommant sa

singularité, son originalité et la visibilité de l'utilité sociale de son exploitation.

Une dérive néo-prohibitionniste s'est mis en place à l'ANJ depuis plusieurs mois. A n'en pas douter elle a été organisée dans le moindre détail. Les fonctionnaires qui ont rédigé ces lignes n'y sont pour rien. Ils ont été missionnés et minutieusement débriefés pour présenter de manière tendancieuse toutes les caractéristiques objectives de Mission Patrimoine pour ensuite dénicher la (les) mesure (s) la plus radicale pour que ce jeu n'apparaisse pas sur un jour positif et masque même sa finalité. Dans ces conditions « l'instruction » objective que mène l'ANJ apparait biaisée, le procès à charge est joué d'avance. « L'accusé » (ici le jeu Mission Patrimoine) apparaît forcément « coupable » car la perversité de cette étude consiste simplement à donner les caractéristiques de ce jeu, singularités qui deviennent ipso facto pour l'ANJ preuve de sa nocivité au regard de la problématique du jeu addictif imposée par la doxa du jeu pathologie maladie très bien représentée dans le collège de l'autorité. Inique le procédé intellectuel consiste à enfoncer des portes ouvertes, à dénoncer le fait *qu'il pleut partout ou c'est mouillé* avec des termes juridico administratif verbeux pour crédibiliser cette dénonciation.

Au final en l'absence de débats contradictoires, de contrôle démocratique exercé par la représentation parlementaire élue - *et pourquoi pas un jour par les joueurs eux-mêmes les premiers concernés dans le cadre d'une véritable politique des jeux nationale ; les « décisions » que prend l'ANJ en catimini - qui lit la prose pléthorique et verbeuse de l'autorité qui méconnaît le choc de simplification* - à l'issue d'un procès à charge qui ressemble à une inquisition ne peuvent apparaître que comme des oukases : des décisions autoritaires, arbitraires et totalement subjectives. Quand les politiques publiques deviennent par trop contraignantes, absurdes, contradictoires et ubuesques, elles se transforment en prohibitions, interdictions et censures tatillonnes.

**Mission Patrimoine : une volonté politique du Président  
MACRON, l'amorce d'une Politique des jeux nationale ambitieuse  
au profit de l'intérêt général qui renoue avec l'Histoire des  
Loteries**

Souhaitons que Stéphane BERN le sémillant animateur de Secrets d'Histoire (7) - cheville ouvrière de ce jeu dans lequel il s'est fortement et bénévolement engagé - monte une nouvelle fois au créneau comme il l'avait fait en 2019 pour défendre MISSION PRATRIMOINE (8)

La notoriété de Stéphane BERN, son capital de sympathie, le fait qu'il soit ami du couple Présidentielle, l'audience de

« Secrets d'Histoire » (9), la logique globale de l'opération ( Bern accompagné de nombreux spécialistes, historiens, conservateurs.... parlent et montre en prime time depuis des années les hauts lieux du patrimoine nationale ou s'est déroulé l'Histoire de France) ont grandement contribué au succès populaire et à l'acceptation sociale obtenue par ce double jeu consacré à la restauration du patrimoine Français

Ce jeu populaire qui renoue avec l'Histoire caritative des loteries correspond à une volonté politique du Président MACRON. Initiative qui aurait pu être l'amorce d'une Politique des jeux nationale ambitieuse si n'avait pas été engagée dans le même temps contradictoirement la *vraie fausse* privatisation de la FDJ, désormais sous surveillance de Bruxelles

Néanmoins depuis sa première édition en 2018, «Mission patrimoine a aidé 645 sites pour leurs travaux de restauration, dont 90 projets emblématiques du patrimoine régional et 555 sites départementaux. L'édition 2021 a battu un record en collectant plus de 28 millions d'euros. Depuis son lancement, ce Loto a apporté 100 millions d'euros à la Mission. En 2022, 18 sites bénéficieront à nouveau de la manne ludique provenant de la générosité « intéressée » des millions joueurs qui participent *volontairement* à ce jeu (IO)

*L'homo politicus* doit reprendre la main sur l'ANJ et les addictologues et se mettre au service de *l' homo ludens*

Chacun connaît la célèbre phrase attribuée à Georges CLEMENCEAU « LA GUERRE ! EST UNE CHOSE TROP GRAVE POUR LA CONFIER À DES MILITAIRES » et ajouterons nous pour la confier « *aux membres du complexe militaro intellectuel : journalistes, philosophe, néo-conservateurs et prétendus experts* » si l'on en croit Pierre Conesa - ancien haut fonctionnaire du Ministère de la Défense - qui les dénonce figures emblématiques de ces « *géopoliticiens en chambre* » : ( et de citer Bernard Henry LEVY, Philippe SOLLERS, Alexandre ADLER ..) dans son dernier ouvrage « Vendre la guerre » (L'Aube, 353 pages, juin 2022) en plein dans l'actualité avec le drame ukrainien ( 11)

De la même manière les jeux d'argent et la politique des jeux de la France sont une affaire pour être laissés entre les mains des addictologues, des psychiatres....

Souhaitons que députés et sénateurs rappellent les règles démocratiques à l'ANJ. Le débat est ancien et certains parlementaires ont déjà dénoncé le cout, la trop grande importance prise par des Autorité Administratives Indépendantes omnipotentes (AAI). Si les AAI ont leur utilité, elles ne sauraient se substituer aux politiques publiques, surtout quand elles sont sous l'influence de différents groupes de pression, de l'air du

**temps et d'un poliquement correct très parisien aux antipodes de la culture ludique des Français**

**En aucune manière la politique des jeux d'un grand pays comme la France - une exception ludique européenne avec ses 200 casinos, sa longue histoire des loteries, celle de ses courses hippiques... - ne saurait rester sous le joug d'une autorité administrative certes indépendante dans sa dénomination mais sous la domination objective de différentes doxas, notamment celle du jeu pathologie maladie.**

**L'ANJ a franchi depuis plusieurs mois le Rubicon et continue de le faire. Au moment où nous terminons cet article elle vient lors de son collègue du 18 juin de totalement prohiber - une première - un jeu de grattage de la FDJ (« X50 ») qui devait sortir le 27 juin 2022. Tout cela ne sera pas sans conséquence. Dès à présent les investisseurs s'interrogent, l'action FDJ chutait de plus de 8 % le 1<sup>o</sup> juillet (à 30,31 euros )plombé par une dégradation de Citi Group qui a ramené son cours cible de 52 euros à 31 euros. (12 ) et perdait plus de 10 % sur 3 jours. Du jamais vu pour ce placement de « père de famille ».**

**L'homo politicus doit reprendre la main sur l'ANJ et les addictologues et se mettre au service de l' homo ludens, plus de 30 millions de joueurs qui sont aussi des électeurs.**

**Issu de la volonté du Président de la République, le Loto du Patrimoine sollicite l'esprit citoyen des Français soucieux d'aider l'État à restaurer les monuments nationaux en péril. Cette initiative souligne, comme nous l'avons souvent écrit, que les Jeux de Hasard & d'Argent - cet impôt démocratique dont l'État Croupier ne devrait pas avoir honte - pourraient en se mettant au service de l'intérêt général et du bien commun (\*) renouer avec leur histoire. Si l'impulsion politique était donnée par le gouvernement et les deux chambres, tous les opérateurs pourraient participer à cette Politique Des Jeux Nationale, pas seulement la FDJ.**

*(\*) confer notre article : « Mission Patrimoine/ Loto du Patrimoine/ Privatisation de la Française des jeux... : L'impôt ludique au service du bien commun : un choix politique » ( mai 2019, 16 pages, 77 notes) ( publié sur : lescasinos.org 16 mai 2019 casino legal France 16 mai 2019 )*

---

---

-----



Notes =

(1) Jean-Pierre MARTIGNONI : Censure de la publicité WINAMAX : une dérive liberticide de l'ANJ ( 17 pages , 15 notes, 3 annexes, mars 2022 )( CASINO LÉGAL FRANCE 25 /3/2022 , lescasinos.org du 26/3/2022 )

(2) Sur cette riche et longue histoire des loteries et des jeux de hasard en France lire l'ouvrage superbement illustré de Gérard DESCOTILS & Jean Claude GUILBERT : « Le grand livre des loteries » ( L'Archipel, FDJ, 1993, 157 pages)

(3) Confer : « *Annonce à la une du site de l'ANJ = Actualité, 18/03/2022 = Le Collège de l'ANJ s'est réuni le 19 mai 2022. Il a pris des décisions portant notamment sur des autorisations de jeux sous droits exclusifs et une modification de la liste sport* », « **COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE** » (ANJ, JEUDI 19 MAI 2022 , 2 pages)

(4) *As de cœur - un nouveau jeu qui rebat les cartes « d'après Le Monde du Tabac (\*) - est disponible aussi en point de vente depuis le 6 juin. Ce nouveau jeu éphémère de la gamme illiko qui intègre les codes de l'univers des cartes à jouer. permet de remporter jusqu'à 500 000 euros pour une mise de 5 euros et présente une chance sur 2,92 de remporter un lot. L'ensemble des « couleurs » (cœur, trèfle, carreau, pique) d'un jeu de cartes apparaissent sur le ticket de grattage. Le rouge et le blanc dominant le visuel de ce beau ticket haut en couleur qui attire immédiatement l'œil quand on va acheter ses cigarettes ou son journal dans un des 30 000 revendeurs de la FDJ. Le symbole d'un gros cœur rouge vif est omniprésent dans ce jeu, notamment dans le nom ou le mot « cœur » est remplacé par ce symbole (\*) »* *FDJ/buralistes : un nouveau jeu qui rebat les cartes : La FDJ dévoile son nouveau ticket à gratter « As de cœur », disponible dès ce 6 juin en point de vente « (Le Monde du tabac 5 juin 2022)*

(5) Jean-Pierre MARTIGNONI : A quel jeu joue l'Autorité Nationale des Jeux ? : Néo prohibition ou poudre de perlimpinpin ?(I) (Première Partie) ( décembre 2021, 10 pages , 15 notes, 3 annexes)(publié sur lescasinos.org : 14/12/ 2021)résumé = Après avoir rappelé dans le présent article (première partie) que les jeux de hasard ne sont pas en odeur de sainteté; que le grand procès fait aux jeux d'argent se situe désormais sur le registre thérapeutique (notamment depuis que le jeu a été introduit dans le DSM - Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux - en 1980 par l'APA - American Psychiatric Association - et à cause de l'activisme d'une doxa en conflits d'intérêts (addictologues, psychiatres, psychologues, associations...) qui a transforme le gambling en problème de santé publique) nous nous interrogerons pour savoir quelle politique mène l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ), quelles représentations elle donne de ces pratiques ludiques exercées par des millions de Français, à



travers les « sondages » qu'elle commande, les textes qu'elle publie, les « conventions » qu'elle signe par exemple avec l'Observatoire des Drogues, l'Union nationale des associations familiales. Cette autorité administrative indépendante (AAI) dirigée par un grand serviteur de l'Etat Isabelle FAULQUE-PIERROTIN (ex Présidente de la CNIL) poursuit-elle cette tradition d'ostracisation des JHA, en indiquant aux Français « *tu ne joueras point* » ? Pratique-t-elle au contraire un prosélytisme ludique invitant nos concitoyens à miser ? Se situe-t-elle sur le chemin de crête de la neutralité en arbitre indépendant correspondant à son statut d'AAI ? Où y a-t-il un loup ? Au vu des décisions actions, conventions, multiples sondages sur l'addiction, le jeu excessif, le jeu des mineurs, les interdits de jeu entreprises par l'autorité de la Rue Leblanc (siège parisien de l'ANJ dans le XV<sup>e</sup>) mais dans le même temps au regard des nombreuses autorisations de nouveaux jeux octroyées par le Collège de l'ANJ à la Française Des Jeux - dirigée par un autre grand serviteur de l'Etat Stéphane PALLEZ - qui a conservé son monopole pendant 25 ans en versant un chèque de 380 millions à BERCY, mais se trouve actuellement dans le collimateur de la Commission européenne qui a ouvert une enquête approfondie - nous sommes en droit de nous interroger : *A quel(S) jeu(X) jouent l'ANJ ? : Néo prohibition, lutte contre l'addiction ou poudre de perlimpinpin ?*

(6) Jean-Pierre MARTIGNONI : A quel(s) jeu(x) joue l'Autorité Nationale des Jeux ? : Néo prohibition ou poudre de perlimpinpin ?(II) (Deuxième Partie) ( janvier 2022 ; 18 pages , 22 notes, 3 annexes ) ( publié sur CASINO LÉGAL FRANCE 17 janvier 2022 et sur les casinos.org du 17 /1/2022 )Résumé = Après avoir rappelé dans une première contribution A= que les jeux de hasard et d'argent (JHA) longtemps prohibés, moralement condamnés sont encore montrés du doigt ; B = qu'après la condamnation morale et religieuse, le procès fait aux jeux se situe désormais sur le registre thérapeutique, notamment depuis que le jeu figure dans le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM) et à cause de l'activisme d'une doxa multiforme - addictologues, psychiatres, psychologues, associations...) qui a transformé le gambling en problème de santé publique - Nous nous interrogeons sur la politique menée par l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ). Quelles représentations donne-t-elle de ces pratiques ludiques ? Quelle image renvoie-t-elle de ces *passions populaires* à travers son site internet, la kyrielle de textes qu'elle publie, ses interventions, « décisions »... ? A un premier niveau l'affaire semble entendue, l'autorité qui a succédé à l'ARJEL met en œuvre une politique néo prohibitionniste en multipliant les messages, études, sondages... sur les dangers du jeu, les interdits de jeu, l'addiction au jeu ... ; en disant aux Français comment ils doivent jouer (plan stratégique) ; en assimilant le jeu à une drogue ( convention avec l'observatoire des toxicomanies) ; en intervenant dans la socialisation des familles joueuses

(convention et sondage avec l'UNAF) Mais à un deuxième niveau l'affaire apparaît plus flou - *latet anguis in herba* - n'y a pas *anguille sous roche* ? Ces communications incessantes de l'ANJ sur l'addiction, son alarmisme sanitaire permanent - qui nous ferait presque croire à une *pandémie ludique* - ne constitue-t-elle pas de la poudre de perlimpinpin, un rideau de fumée concocté au plus haut niveau de l'État...(toujours « *Croupier* » malgré la vraie *fausse privatisation de la FDJ qui garde son monopole pendant 25 ans sur la majorité de son activité*) pour faire bonne figure aux yeux de l'opinion, des médias.... mais sans gêner sur le fond le principal opérateur national : la Française des jeux ? Car dans le même l'ANJ autorise (ou réautorise) ipso facto de multiples jeux de la FDJ - ou en *autorise d'autres (à l'essai mais curieusement sur une très longue période de 12 mois) décrits par le Collège de l'ANJ comme particulièrement addictifs, dangereux, pathogènes* Au moment où nous terminons cet article cette ambivalence se poursuit. L'ANJ met à la une *le jeu des mineurs* en relayant une édition spéciale de « *Mon Quotidien (un journal des éditions play.bac pour les enfants de 10-13 ans (anj actualité 25.11.2021)* mais dans le même temps elle autorise 10 nouveaux jeux de la FDJ dans ces trois derniers collèges : *Lucky pass illiko ; Magot Dingo ; Mick et match* (Collège du 16/9) *Mine d'or ; Le 3 en 1* (collège du 21/10) *Les mystères du Mage ; Le trésor des cités perdues ; 24 jours en or match, Jeux magiques ; Baraka* (Collège du 25/II) Et dans son dernier collège de l'année 2021 (le 16/12) l'ANJ autorise (ou réautorise) à nouveau 9 jeux : *En piste avec l'équipe de France Olympique et Paralympique, Objectif Villa , Baraka, Morpion, Popote entre potes», Crossingo ,«*Olympus Myth, Lucha Fortune, Precius Aurus* . Nous continuerons dans de prochaines contributions à analyser les documents et actions de l'ANJ et de son Collège pour tenter de comprendre les logiques qui s'affrontent dans le champ ludique ; pour savoir à quel(s) jeu(x) joue l'ANJ (et si - malgré les apparences - l'ANJ ne joue pas objectivement un double jeu - participant à une politique des jeux largement définie par ailleurs) , pour savoir finalement si la formule « Popote entre potes » ( pour reprendre le nom d'un jeu internet de la FDJ qui vient d'être réautorisé par l'ANJ) ne résume pas de manière ironique la relation qui s'est instituée entre l'Autorité nationale des jeux et la Française des jeux ?*

(7)« *Secrets d'Histoire* » est une émission de télévision historique présentée par Stéphane BERN. Chaque numéro retrace la vie d'un grand personnage de la longue histoire de France et met en lumière la richesse exceptionnelle des lieux emblématiques du patrimoine français. Elle a été diffusée sur France 2 de 2007 à 2019, sur France 3 à partir de 2019. Jean Louis Remillieux journaliste et producteur est l'auteur de l'idée originale de cette émission devenue *culte*, comme la musique

originale envoutante du générique composée par Léonard Le Cloarec.

(8) Audiences TV : «*Secrets d'Histoire*» au firmament = *Le magazine historique de Stéphane Bern sur France 3 a décroché la première place des audiences ce lundi devant M6* ». ( Marie Poussel 11 février 2020 , Le Parisien)

(9) «*Loto du patrimoine : le coup de gueule de Stéphane Bern : L'animateur monte au créneau après l'annulation par le gouvernement de 25 millions d'euros de crédits pour le patrimoine. Il a fait appel à Emmanuel Macron* ». ( Le Point 19/11/2019 ) *Loto du patrimoine : « On m'envoie au combat et on me tire une balle dans le dos ! » dénonce Stéphane Bern* (publicsénat.fr ; 18/II/2019) *Loto du patrimoine : la colère de Stéphane Bern qui estime que le gouvernement "ne comprend rien" : Les députés ont annulé lundi 16 décembre l'exonération des taxes sur le jeu, dont les montants devaient revenir à la restauration du patrimoine.* (capital.fr du 17/12/2019 par Annick berger)

(10) « *CULTURE = Le lotto du patrimoine 2022 a choisi ces 18 sites = C'est la cinquième édition de la Mission pour la sauvegarde du patrimoine en péril, confiée à l'animateur Stéphane Bern* ». (huffingtonpost.fr. 14/3/2022) confer également annexe 2

(11) : Dans son ouvrage « *Vendre la guerre* » (L'Aube, 353 pages, juin 2022) Philippe CONESA pourfend ceux qui tentent « *de nous entrainer dans des conflits inutiles et tragiques* » « , qui « *préparent les opinions à la guerre* » et cite les figures emblématiques de ces « *géopoliticiens en chambre* » : Bernard Henry LEVY, Philippe SOLLERS, Alexandre ADLER : « *un touche à tout qui se permet de disserter sur la situation politique des 5 continents et s'autorise à traiter Rony BRAUMANN ( ancien Pdt de Médecins sans frontière) de « traître juif »!* ( les citations de cette note et dans l'article proviennent de la chronique que le Canard Enchaîné a consacré au livre de P. CONESA (« *Intellectuels militarisés* » , le canard enchaîné n°5300, 8 juin 2022, page 6, Claude Angeli )

(12) : « *FDJ plombé par une dégradation de Citigroup* » (DENIS LANTOINE | [INVESTIR.FR](https://www.investir.fr) | LE 01/07/22 ) Le broker est passé à la vente pour ne plus viser que 31 euros. FDJ perd plus de 6% ce vendredi matin à la Bourse de Paris, parmi les plus fortes baisses au sein du SRD. Citigroup a dégradé le titre de l'opérateur de jeux et de loterie , est passé d'« acheter » à « vendre » et ramené son cours cible de 52 à 31 euros.

**Annexe 1 = Caractéristiques des nouveaux jeux autorisés  
par l'ANJ lors de son collège du 19 mai 2022**

**1 jeu de loterie sous monopole dénommé « Dakota Beasts »(les bêtes du Dakota) EXPLOITATION EN LIGNE commercialisation le 13 juin 2022 catégorie des jeux instantanés gamme des jeux de grattage , 5 euros , TRJ : 71 % . AUTORISER PENDANT 12 MOIS SOUS CONDITION**

**2 jeu de loterie sous monopole dénommé «As de cœur ». EXPLOITATION EN LIGNE commercialisation le 7 juin 2022,, catégorie des jeux instantanés gamme des jeux de grattage , 5 euros, TRJ = 70 % . AUTORISER PENDANT 12 MOIS SOUS CONDITION.**

**3 jeu de loterie sous monopole dénommé « Keno Atlantia » (fin d'expérimentation) EXPLOITATION EN LIGNE commercialisation le 1 juillet 2022,, catégorie des jeux instantanés gamme des jeux de grattage , 1 euro , TRJ = 70% . « Keno Atlantia bénéficiait d'une l'autorisation expérimentale depuis plus de cinq ans, ce jeu est à nouveau « autoriser à titre expérimental » par l'ANJ pour une période de 15 mois**

**4 jeu de loterie sous monopole dénommé « Keno Mystères » » (fin d'expérimentation) EXPLOITATION EN LIGNE commercialisation 1° juillet 2022, catégorie des jeux instantanés gamme des jeux de grattage, 0,5, 1 ou 2 euros par ticket ; TRJ = 71 % . Keno Mystères bénéficiait d'une autorisation expérimentale depuis plus de deux ans. ce jeu est à nouveau « autoriser à titre expérimental » par l'ANJ pour une période de 15 mois,**

**5 = jeu de loterie sous monopole dénommé « MAXI RUCHE D'OR » (fin d'expérimentation) EXPLOITATION EN LIGNE, commercialisation 1° juillet 2022,catégorie des jeux instantanés gamme des jeux de grattage , 3 euros par ticket, décomposée en 2,91 euros pour le jeu « Maxi Ruche d'Or » et 0,09 euro pour le jeu additionnel, TRJ 75 % pour le jeu « Maxi Ruche d'Or » et 70 % pour le jeu additionnel ;« L'exploitation de ce jeu a été autorisée à titre expérimental le 10 juillet 2017 et, en dernier lieu, par le collège de l'Autorité, dans sa décision n° 2021-168 du 3 juin 2021 susvisée, pour une durée de douze mois. Maxi ruche d'or est à nouveau autorisé à titre expérimental, pour une nouvelle période de 15 mois,**

**6 jeu de loterie sous monopole dénommé Diamond River ( Rivière du diamant) (fin d'expérimentation) EXPLOITATION EN LIGNE commercialisation le 1° juillet 2022,, catégorie des jeux instantanés gamme des jeux de grattage , 3 euros par ticket,, décomposée en 2 ,991 euros pour le jeu « Diamond River » et 0,0 9**

euro pour le jeu additionnel (super jackpot), TRJ 75 % (plafond réglementaire atteint) pour le jeu « Diamond River » et 70 % pour le jeu additionnel.. L'exploitation de ce jeu a été autorisée à titre expérimental depuis le 5 décembre 2018 et , en dernier lieu le 3 juin 2021 une durée de douze mois, ce jeu est à nouveau autorisé à titre expérimental pour une durée de 15 mois

Nous aurons l'occasion dans d'autres contributions de revenir sur ces curieuses autorisations expérimentales sur de très longues durées. Et il y a beaucoup à dire. Un seul exemple tous ces jeux sont décrits par l'ANJ comme particulièrement pathogène, très addictif etc . Ainsi pour le jeu« *Dakota Beasts* », l'ANJ ( article 5 de la décision) précise longuement : « A cet égard, il ressort de l'instruction que jeu « *Dakota Beasts* », auquel est adossé le jeu instantané additionnel « *Super Jackpot* », présente divers facteurs de risque tels :

- qu'une mise unitaire élevée,
- un gain maximal important (250 000 euros),
- des presque-gains fréquents
- une vitesse de révélation des symboles légèrement accélérée en comparaison des jeux équivalents.

A cela s'ajoute le fait que le jeu repose sur une innovation consistant en un agrandissement de la matrice de symboles, ce qui amène une progression dans le jeu favorisant l'immersion et l'espoir de gains. Enfin, le jeu appartient au segment des jeux de grattage avec une mise unitaire de 5 euros ou plus, lesquels présentent, selon certaines études, des taux de prévalence du jeu problématique significativement supérieurs à ceux observés pour les autres jeux de grattage. Ces différents éléments, qui interrogent sur le respect de l'objectif de prévention du jeu excessif ou pathologique, justifient donc la mise sous surveillance de ce jeu. »

On s'attend à qu'un aussi dangereux soit immédiatement prohibé par l'ANJ. Contre toute attente l'ANJ au contraire précise juste après =

« Il résulte de ce qui précède qu'il y a lieu pour l'Autorité d'autoriser l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « *Dakota Beasts* », sous réserve de la condition prescrite à l'article 2. « (A suivre dans d'autres contributions )

**Annexe 2 : « CULTURE = Le loto du patrimoine 2022 a choisi ces 18 sites = C'est la cinquième édition de la Mission pour la sauvegarde du patrimoine en péril, confiée à l'animateur Stéphane Bern ».**  
**(huffingtonpost.fr. 14/3/2022)**

***« D'anciennes colonie pénitentiaire et léproserie, des châteaux, églises, un cinéma ou un théâtre à l'italienne: la Fondation du patrimoine a choisi 18 nouveaux sites pour l'édition 2022 du loto, permettant leur sauvetage, a annoncé lundi le ministère de la Culture. C'est la cinquième édition de la Mission pour la sauvegarde du patrimoine en péril, confiée à l'animateur Stéphane Bern. Parmi les heureux élus (vidéo ci-dessous) figurent l'ancienne colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-Mer (Morbihan), le château de Quenza (Corse-du-Sud), les chevalements miniers d'Oignies (Pas-de-Calais), l'église Saint-Louis de Villemomble (Seine-Saint-Denis), les anciennes église et infirmerie vétérinaire du haras du Pin (Orne), le théâtre à l'italienne de Guéret (Creuse), le cinéma Atlas aux anses d'Arlet (Martinique) ou le village de l'Acarouany et son ancienne léproserie à Mana (Guyane). Les dotations accordées grâce au Loto du patrimoine seront annoncées lors des prochaines Journées européennes du patrimoine, en septembre. Depuis la première édition en 2018, la Mission patrimoine a aidé 645 sites pour leurs travaux de restauration, dont 90 projets emblématiques du patrimoine régional et 555 sites départementaux. L'édition 2021 du Loto avait battu un record en collectant plus de 28 millions d'euros. Depuis son lancement, ce Loto a apporté 100 millions d'euros à la Mission ». »***